

**MCPN**

**Case Postale 136  
2009 Neuchâtel 9**

**M. Jean Studer  
Conseiller d'Etat  
Chef du DJPS  
Le Château  
2001 Neuchâtel**

Neuchâtel, le 14 mai 2009

**Demande du MCPN d'être membre de la Commission  
Consultative en matière de Politique Familiale et de l'Egalité  
et de la future nouvelle Commission en matière de violence  
conjugale**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Mouvement de la Condition Paternelle Neuchâtel (MCPN) demande d'être membre des commissions suivantes pour la nouvelle législature:

- la Commission Consultative en matière de Politique Familiale et de l'Egalité, et de
- la future nouvelle Commission en matière de violence conjugale (jusqu'à présent Commission technique LVCouple).

**Justificatifs :**

***Une question de principe d'égalité, pour une ouverture et le dialogue entre les sexes et une meilleure prise en considération des problématiques, contraintes et opportunités, et perceptions respectives.***

**Commission consultative PFE**

Il est reconnu au niveau international depuis le milieu des années 1980 que pour que le développement des politiques en matières d'égalité et de

politique familiale soit approprié et ait le plus de chance de succès, il est crucial d'impliquer aussi bien les femmes/mères et leurs associations que les hommes/pères et leurs associations dans toutes questions liées aux questions de l'égalité, de politique familiale et de l'égalité des chances. C'est pourquoi les organisations internationales, la majorité des pays du Nord ainsi que du Sud, et la Suisse dans son programme international par biais de la DDC ont spécifiquement changé d'approches et de stratégies de celles antérieures WID- « *Women in Development* » à GAD- « *Gender and Development* ».

Pour ce qui est de l'approche et des stratégies en Suisse même, il y a un retard important sur la question d'inclure les hommes/pères dans ces questions. Car les questions de « l'égalité » sont encore trop souvent abordées dans le seul sens de l'« égalité pour les femmes ». Nous reconnaissons que beaucoup de changements sont encore nécessaires pour que l'égalité des chances devienne une réalité pour les femmes dans plusieurs domaines. Même pour aborder ces questions, le dialogue avec des représentants de la gente masculine sont nécessaires. Pour ce qui est de l'égalité des chances pour les hommes il y a aussi certains thèmes sur lesquels les hommes sont à un désavantage. Ces thèmes ne peuvent être considérés de manière équilibrée qu'avec la participation de représentants de la gente masculine.

Cette problématique a été reconnue pour la Suisse ces dernières années et un début de changement est en cours à certains niveaux fédéraux. Par exemple l'organisation « Maenner.ch » est membre du comité de la Commission Fédérale des Questions Féminines depuis environ deux ans.

Dans le canton du Jura, l'AJCP (Association Jurassienne pour la Condition Paternelle) siège sur la commission cantonale à l'égalité depuis mi-2008. Les résultats sont perçus de « part et d'autres » comme positifs (Annexe 1).

Dans le canton de Neuchâtel, le MCPN a été fondé en 1985 ; vous trouverez ses statuts en Annexe 2, qui décrivent les objectifs de l'association. Actuellement le nombre de membres est d'environ 50, et en croissance, avec une femme membre depuis 15 ans et deux couples membres depuis récemment.

L'association a une expérience considérable dans nombre de thèmes qui sont traités par l'Office PFE, a pris position, soumis de pétitions etc. sur plusieurs de ces thèmes tant au niveau cantonal que fédéral (par ex. divorce et pauvreté, fiscalité des familles séparées, parentalité, violence conjugale et familiale). Le problème et la contrainte majeure auxquelles nous avons été confrontés sont que nous ne sommes souvent qu'en position de réaction à

des « faits accomplis » car nous ne pouvons participer dès le début de processus de discussion sur différents thèmes. Le sentiment d'exclusion est palpable, devient de plus en plus généralisé, et reflète une réalité objective. Une telle situation n'est ni saine pour la condition masculine/paternelle ni saine pour la condition féminine/maternelle ni saine pour les relations entre les sexes.

Nous aimerions pouvoir contribuer au développement de l'égalité des chances pour toutes et tous dans un esprit de respect mutuel et constructif.

### Commission LV Couple ou celle qui la remplacera

Un pourcentage considérable de nos membres ont une expérience de différents aspects de la violence conjugale, encore plus de violence familiale, ainsi qu'une solide expérience de terrain sur la manière dont la thématique est abordée par différentes instances étatiques et civiles cantonales.

Nos analyses du rapport LVCouple de 2003 (annexes 3 a et b) et 2009 (annexe 4), la pétition que nous avons déposée au Grand Conseil en 2004 (annexe 5) et la réponse du GC (Annexe 6) démontrent clairement que notre association est concernée par la thématique et que nous aurions des contributions pertinentes et utiles pour le développement de mesures appropriées pour que le fléau de la violence conjugale et familiale soit réduit en ampleur et intensité.

Nous espérons vivement que notre demande sera acceptée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de nos parfaites considérations.

Le comité :

Pierre Alain Angerreti

*Secrétaire*

Pascal Heim

*Webmaster/Informations*

Jean-Phillipe Darquennes

*Trésorier*

Patrick Robinson

*Président*